

décembre 2020

- **Compte rendu du conseil municipal du 04/12/2020**

DÉCEMBRE 4, 2020 - ADMIN

Compte rendu Conseil municipal du 04/12/2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le 04 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Romain CHAUMEIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : 27/11/2020

Présents : Romain CHAUMEIL, Guillaume FONTAINE, Léon GRANDE, Lise MAISON, Daniel BARRETEAU, Hervé JOLY, Catherine BOUDRIE, Frédéric MONEGER, Christian CHABRERIE, Sophie FAUGERAS,

Par procuration : Saskia LEPAGE (procuration donnée à Guillaume FONTAINE)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Lise MAISON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Les décisions suivantes ont été adoptées :

1. Servitude d'accès / AEP du Mas : Le conseil municipal a accepté qu'une servitude d'accès soit créée et constatée par acte authentique pour accéder au bien situé au Mas à SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT, YD n° 81, le fonds servant étant la parcelle section YD n° 36 (appartenant aux Consorts GOURDON) joignant la parcelle YD n° 82 (appartenant à M. Hervé JOLY) et la parcelle YD n° 81 constituant le fonds dominant de cette parcelle.

2. Projet éolien : Vu la délibération du 20/12/2019 en faveur d'un projet éolien, Vu le contrat de bail emphytéotique signé à sa suite, Considérant l'impact visuel pour la commune et ses alentours de ces très grands modèles d'éoliennes (faute de vent dans la zone), Considérant la faible durée de vie d'un aérotherme (15 à 20 ans maximum), Considérant le peu de cohérence

écologique de ce type de production électrique, Considérant la répartition inéquitable des bénéfices économiques, Considérant la présence dans la zone d'oiseaux protégés (Circaète Jean-le-blanc), Considérant le positionnement en défaveur de l'éolien des élus de Péret-Bel-Air (concernés par le projet), de la Préfète et du président du PNR, le conseil municipal a voté contre ce projet par 10 voix contre et 1 pour.

3. Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze : Le conseil municipal a approuvé la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire, et autorisé M. le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin.

4. Temps Partiel : Fixation des modalités d'application du temps partiel après avis du comité technique en date du 24/11/2020.

5. Médecine préventive : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer avec le Centre de Gestion de la Corrèze la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

6. Mission inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité : Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention qui régit les modalités de la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de la Corrèze, à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 3 ans.

7. Campagne d'identification et stérilisation de chats errants : Approbation de l'adhésion et mise en place d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis qui prend en charge 50 % des frais de stérilisation et d'identification, afin de réguler la gestion des populations de chats libres.

8. Décision modificative : Virement de crédits de 300 € du chapitre 014 au chapitre 011 du budget assainissement afin d'avoir la somme suffisante pour le reversement des redevances à l'Agence Adour Garonne.

9. Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021 : Afin de réaliser des paiements en investissement avant le vote du budget primitif 2021 concernant des dépenses ne figurant pas dans les restes à réaliser de 2020, autorisation donnée à Monsieur le Maire d'effectuer des dépenses d'investissements à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit pour :

Budget PRINCIPAL commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat :

Chapitres	Crédits ouverts / 2020	25 %
21	10500,00	2625,00
23	39556,12	9889,03

Total : 50056,12 12514,03

Budget EAU :

Chapitres	Crédits ouverts / 2020	25 %
20	10000,00	2500,00
21	10000,00	2500,00
23	144207,23	36051,81
Total :	164207,23	41051,81

Budget ASSAINISSEMENT :

Chapitres	Crédits ouverts / 2020	25 %
21	2877,06	719,27
23	80000,00	20000,00
Total :	82877,06	20719,27

10. Acquisition d'un défibrillateur automatisé externe : Suite au projet d'acquérir un DAE (obligatoire pour le foyer rural) en partenariat avec la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières pour obtenir une offre intéressante sur le prix et la maintenance, la proposition faite par la société France DAE au prix de 1300 € HT soit 1580 € TTC a été acceptée et une subvention DETR a été sollicitée, soit 520 € (40 % de 1300 €).

11. Mission de maitrise d'œuvre pour projet d'aménagement d'un lotissement communal : Décision de confier la maitrise d'œuvre au bureau d'études COLIBRIS VRD à Brive et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les actes à intervenir pour réaliser ce projet.

12. Acquisition de matériel de voirie : Approbation du projet d'acquisition d'une débroussailleuse à fléaux pour un montant de 6434,50 € HT, soit 7721,40 € TTC auprès de la Société Ussel Motoculture à Ussel. Une aide du conseil départemental a été sollicitée, soit 2573,80 € (40 % de 6434,50 €)